



communiqué

Date **Le 5 mars 1993**

N° 56

Pour publication

LE CANADA FOURNIT UNE CONTRIBUTION DE 1,5 MILLION DE DOLLARS POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE DANS L'ANCIENNE YUGOSLAVIE

La ministre des Affaires extérieures, M^{me} Barbara McDougall, et la ministre responsable de la Condition féminine, M^{me} Mary Collins, ont annoncé aujourd'hui que le Canada fournira une aide humanitaire de 1,5 million de dollars pour les femmes et les enfants victimes de violence sexuelle et autres atrocités de guerre dans l'ancienne Yougoslavie. Cette nouvelle contribution sera versée au Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et au Fonds d'urgence des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

«Les Canadiens et les Canadiennes sont outrés par les viols et les agressions sexuelles commis contre des femmes et des enfants dans l'ancienne Yougoslavie, a déclaré M^{me} McDougall. Bien que la solution ultime soit de mettre un terme au conflit, nous devons absolument continuer d'aider à soulager la souffrance d'innocentes victimes, surtout les femmes et les enfants.»

La contribution du Canada, qui remettra 1 million de dollars au HCR et 0,5 million de dollars à l'UNICEF, s'ajoute aux 250 000 dollars versés au HCR, en décembre dernier, pour les victimes de viols. Les fonds serviront à appuyer des programmes et des activités visant à répondre aux besoins des femmes et des enfants victimes de viols, d'agressions sexuelles et autres traumatismes. Ces programmes comprennent des fournitures médicales, des services mobiles de consultation à l'intention des victimes de viol ayant subi des traumatismes, ainsi que la fourniture de vivres, de vêtements et d'abris.

Le Canada appuie activement les travaux de la Commission d'experts des Nations unies, qui enquête sur les crimes de guerre. «Alors que nous nous préparons à célébrer la Journée internationale de la femme, il est odieux que des actes de violence aussi répugnants contre les femmes et les enfants soient

encore commis, a déclaré M^{me} Collins. Le Canada est convaincu que les auteurs de telles violations du droit humanitaire doivent rendre compte de leurs actes devant la communauté internationale.»

La contribution annoncée aujourd'hui porte à 26,75 millions de dollars l'aide humanitaire fournie à l'ancienne Yougoslavie. L'octroi d'une assistance supplémentaire visant à répondre aux appels des agences humanitaires est à l'étude.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874